



FORMATION PERMIS A

Formation obligatoire pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans. Cette formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire mais sera délivrée qu'à partir de sa date anniversaire.

PROGRAMME DE FORMATION

- Séquence Théorique (2 heures)
- Maniabilité Hors Circulation (2 heures)
- Circulation et clôture de la formation (3 heures)

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE:

La demande de fabrication du titre est directement renseignée sur le site de l'ANTS par l'auto école.
Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que mes pièces justificatives.

PIECES DU DOSSIER:

- Permis de conduire (recto/verso)
- Code photographie et signature numérique valide (photo - agréé ANTS)
- Justificatif d'identité (recto/verso)
- Justificatif de domicile
- Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, certificat individuel de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption
- Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

**Envoyez toutes ces pièces par mail,
un fichier par pièce au format image ou pdf à :**

info@schwartz-performance.fr